

Actes RIHN Immunologie :

- points d'actualité décembre 2016

Guislaine Carcelain
Hôpital Robert Debré

Reclassification des actes de Biologie

→ « rationalisation » des actes innovants
DGOS et Sociétés savantes

INSTRUCTION N° DGOS/PF4/2015/258 du 31 juillet 2015 relative aux modalités d'identification, de recueil des actes de biologie médicale et d'anatomocytopathologie hors nomenclature éligibles au financement au titre de la MERRI G03.

- Création du RIHN et ses modalités de fonctionnement
- Listes V1 des actes inscrits au RIHN et sur Liste Complémentaire

Au total, 3 situations pour un acte de biologie HN

1. Inscription au RIHN

- Actes à caractère **innovant**

- Maintien au catalogue des RIHN pour 3 ans **conditionné par** un recueil des données avec évaluation médico-économique pour permettre une évaluation secondaire par la HAS

→ dépôt de **lettres d'intention** mars 2016, en attente d'évaluation, modalités de financement analyse des données non définies

→ Fin d'évaluation = fin 2018 :

3 possibilités : - prolongement possible du recueil pendant 2 ans

- preuves apportées satisfaisantes pour la HAS → liste complémentaire

- pas de preuves apportées ou preuves insuffisantes pour la HAS et sortie du RIHN, suppression

2. Inscription sur la Liste complémentaire

- Actes de soin courant à prendre en charge par la collectivité (NABM) ... discussions en cours CNAM/ HAS / DGOS ...

3. Suppression

- Actes obsolètes, actes à service rendus insuffisants, actes de recherche, briques élémentaires, supplément tarifaire pour des actes inscrits à la NABM

Actes Immunologie inscrits au RIHN en 2015
(n = 41, issus du toilettage base de Montpellier)

- **Identification, via la SFI, des Etablissements de santé Porteurs**

Titre du projet : G016

Intérêt de l'ElectroSynérèse pour l'Identification des Anticorps AntiNucléaires pour le diagnostic des patients avec une suspicion de connectivite et pour lesquels les examens de première intention sont non contributifs ou discordants. [Alain Chevailler](#)

Titre du projet : G041

Mise au point de la recherche des auto-anticorps circulants dirigés contre le récepteur de l'insuline par méthode ELISA. [Jean-Philippe Bastard](#)

Titre du projet : G068, G070 et G072

Recueil des données pour la validation de l'intérêt clinique des explorations fonctionnelles de la NADPH oxydase phagocytaire (NOX2) : amorçage, dosage du cytochrome b par cytométrie en flux et western blot. [Margarita Hurtado-Nedelec](#)

Titre du projet : K197

Dosages des fragments d'activation du Complément, C5a, C3a, soluble C5b9, Bb. [MA Dragon](#)

Titre du projet : G139

Ac neutralisant anti IFN-bêta. [Catherine Massart](#)

Titre du projet : G158

Anti-collagène VII . [F Jouen](#)

Titre du projet : G195

Test d'activation des basophiles. [P Rouzaire](#)

Titre du projet : G198, G199

Anticorps antiphospholipides « non conventionnels » dans le syndrome des anti-phospholipides. [M Miyara](#)

Titre du projet: G204

détection des Ac anti-récepteurs à l'ascialoglycoprotéine (ASGPR), [Eric Ballot](#)

Titre du projet : K054, K055

Dosage de cytokines et assimilés dans les Liquides biologiques, [Sébastien Viel](#)

Titre du projet : K110

Ac récepteur de la TSH stimulant , [C Massart](#)

Titre du projet : K147, K148

Détection et/ou titration d'une sensibilisation à un anticorps monoclonal thérapeutique en ELISA ou en cytométrie). [T Vincent](#)

	Intitulé	Établissement Porteur	Co-investigateurs pressentis
	07-04-Immunité cellulaire		
G063	Évaluation du contenu en myéloperoxydase des Polynucléaires Neutrophiles (PN)	obsolète	
G068	PN : étude de l'amorçage de l'explosion oxydative		
G070	PN : NADPH oxydase : dosage du cytochrome b par cytométrie en flux	APHP → Maria-Margarita HURTADO (Bichat)	Capucine PICARD (Necker) Marie-José STASI (Grenoble) Claude CAPRON (A. Paré)
G072	PN : NADPH oxydase : Western blot		
G078	PN : bactéricidie	APHP → Maria-Margarita HURTADO (Bichat)	Capucine PICARD (Necker) Marie-José STASI (Grenoble)
G079	PN : étude du cytosquelette	Obsolète	

	Intitulé	Établissement Porteur	Co-investigateurs pressentis
	07-04-Immunité cellulaire		
G085	Intitulé	Établissement Porteur	Co-investigateurs pressentis
G139	Ac neutralisant anti IFN-bêta	CHU de RENNES → Catherine MASSART	
G140	Ac neutralisant anti IFN-alpha	CHU de RENNES → Catherine MASSART	

	Intitulé	Établissement Porteur	Co-investigateurs pressentis
	11-05-Cytokines		
K054	Dosage d'une cytokine ou d'un récepteur de cytokines par ELISA (toute cytokine, tout récepteur)	Sébastien VIEL Hospices civils de Lyon	
K055	Dosage d'une cytokine par cytométrie en flux (technique billes)	<i>Avec ci dessus</i>	
K151	Dosage de cytokines : test biologique	Non déposé pour l'immunologie	

RIHN : points importants

Déclaration d'activité pour les actes RIHN :

- **Seul l'Etablissement qui exécute les actes déclare via FICHSUP**
 - pas de recensement par l'Etablissement demandeur
 - possible réévaluation à la baisse de la cotation de l'acte selon impact budgétaire

Actes inscrits au RIHN :

- **recueil prospectif et comparatif de données cliniques ou médico-économique**
 - évaluation scientifique, économique et budgétaire
 - respect des exigences méthodologiques
- **Actes dispensés de l'obligation d'accréditation**
- **Actualisation annuelle du RIHN** : dépôt des demande mars 2016 et évaluation des nouveaux actes proposés pour entrée dans le RIHN en décembre 2016 par une commission : membres experts proposés par les sociétés savantes (M Labalette, G Carcelain pour la SFI)

Impacts budgétaires

1. Calcul de la dotation MERRI

- Activité déclarée des actes RIHN remontée via FICHSUP de l'année **n-1** → dotation MERRIG03 de l'année **n**
- Février 2016 : relevé de l'activité 2015 : financement actes RIHN 2016

2. Financement des Actes de la liste complémentaire

- Reliquat des MERRI non utilisés pour les actes RIHN
- Financement seulement à hauteur de 74,2% en 2016 ...

3. La Facturation inter-établissement

- circulaire de 2009 toujours en application à ce jour
 - Mais sur la base des actes publiés au 31/07/2015 (cf. LC et liste RIHN)
 - Les actes supprimés ne sont plus facturables...
- Nouvelle Instruction sur les règles de facturation inter-établissement : ...?